



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires et de la mer**

Affaire suivie par le service eau et environnement
Réf : 2023BuS_044_SECH

Nantes, le **18 JUIL. 2023**

Le directeur départemental
des territoires et de la mer

À l'attention de Mme DURAND Marie
3 La Pierre Folle
44140 Montbert

Objet : Demande de dérogation aux arrêtés de restriction des usages de l'eau

Monsieur,

Le 13 juillet 2023, vous avez fait parvenir à mes services une demande de dérogation aux arrêtés préfectoraux, portant limitation ou interdiction provisoire des prélèvements et des usages de l'eau dans le département de la Loire-Atlantique, pour l'irrigation de vos parcelles sur **la zone d'alerte Logne Boulogne Ognon**.

Vous signalez dans votre demande que votre plan d'eau se situe sur le ruisseau de la Planche Payan au Bois Joly, et donc soumis aux arrêtés de restrictions des usages de l'eau car connecté au réseau hydrographique superficiel.

Cependant, considérant qu'une démarche a été initiée avec le service police de l'eau de la direction départementale des territoires et de la mer et que votre ouvrage a fait l'objet d'une première étude dans le contrat territorial de l'eau du Syndicat de bassin versant de Grand Lieu pour sa déconnexion et conformément à l'article 14 de l'arrêté cadre sécheresse n°2023/SEE/0118 du 8 juin 2023 définissant les mesures de limitation ou de suspension des usages de l'eau dans le département de la Loire-Atlantique, une dérogation vous est accordée exceptionnellement.

Du fait de la situation météorologique actuelle, la dérogation vous est accordée pour l'irrigation de vos parcelles uniquement du lundi au vendredi de 20h à 10h et pour un volume maximum 15 000m³. Un relevé hebdomadaire des compteurs devra être réalisé et présenté en cas de contrôle. Cette dérogation vous est accordée uniquement pour la période de basses eaux 2023.

J'attire votre attention sur le fait qu'aucune demande de dérogation ne vous sera accordée dans le futur si aucune démarche de travaux de déconnexion ne sont par la suite engagée ou initiée. Mes services sont également à votre disposition pour toute question.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Service eau, environnement
Mission stratégie eau environnement
10 boulevard Gaston Serpette
BP 53 606 - 44 036 NANTES Cedex 01

1/1

La cheffe du service
Eau - Environnement

Marine RENAUDIN